

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 14 mai 2019 relatif au tableau d'avancement à l'échelon spécial de commissaire de police au titre de l'année 2019

NOR : INTC1911582A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de conception et de direction de la police nationale, émis lors de sa réunion du 19 avril 2019;

Sur la proposition du préfet, directeur général de la police nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

Les commissaires de police dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement à l'échelon spécial de commissaire de police, au titre de l'année 2019, et promu à cet échelon spécial le 1^{er} janvier 2019, à l'exception de Mme Durand (Emmanuelle), épouse Belhouari promue le 20 mars 2019.

- 1 Mme Lechauve (Mathilde).
- 2 M. Mazzariol (Jérôme).
- 3 Mme Mieussens (Claire), épouse Héricher.
- 4 M. Duhamel (Julien).
- 5 M. Lapeyre (Matthieu).
- 6 M. Monteggiani (Noël).
- 7 Mme Demolombe-Tobie (Hélène).
- 8 M. Richard (Emmanuel).
- 9 Mme Tournemire (Sarah).
- 10 Mme Chevrillon (Mélisande), épouse Lancrenon.
- 11 M. Georges (Jérôme).
- 12 Mme L'Hostis (Marie), épouse Semeriva.
- 13 M. Valette (Paul-José).
- 14 M. Inès (Fabien).
- 15 M. Caron (Patrick).
- 16 M. Brunoni (Stéphane).
- 17 Mme Robert (Sophie).
- 18 M. Prudhomme (Guillaume).
- 19 Mme Bouysset (Flore).
- 20 Mme Stona (Céline).
- 21 Mme Laroche (Sidonie), épouse Richard.
- 22 M. Hullot (Siegfried).
- 23 Mme Lattay (Jennifer).
- 24 Mme Bobet (Célia).
- 25 M. Caravokiros (Nicolas).
- 26 M. Guenard (Christophe).

- 27 M. Mezade (Olivier).
- 28 M. Cordonnier (Arnaud).
- 29 M. Sranon (Tiburce).
- 30 M. Rouden (Alain).
- 31 M. Eychenne (André).
- 32 Mme Bagrel (Anne-Lise).
- 33 M. Toulouse (François).
- 34 M. Guérin (Stéphane).
- 35 M. Violland (Nicolas).
- 36 Mme Cartier (Sophie).
- 37 Mme Degano (Laurène), épouse Capelle.
- 38 M. Vidal (Jean-Marc).
- 39 M. Suau (Thierry).
- 40 M. Bouvet (Colin).
- 41 Mme Destampes (Sandrine), épouse Quesnel.
- 42 Mme Lourtet (Amélie).
- 43 Mme Durand (Emmanuelle), épouse Belhouari.

Article 2

Le préfet, directeur général de la police nationale et le directeur des ressources et des compétences de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 mai 2019.

CHRISTOPHE CASTANER